



Donation de mère à fille unique.

Par **matgil3333**, le **07/09/2009** à **20:32**

Bonjour,

Pouvez vous me renseigner sur:

1- les démarches à suivre (auprès d'un notaire certainement...),

2- le coût (fiscal, frais de notaire, abattements et autre etc....),

3- les avantages d'une donation de son vivant de mère à fille unique, par rapport à un héritage transmis par succession (fiscal et autre),

4- quelle donation conseilleriez vous à une maman agée, mais en bonne santé de corps et d'esprit, qui souhaite laisser ses biens à sa fille unique, sans attendre l'héritage par succession.

GM.

Cordialement.